

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens  
**Herausgeber:** Association suisse des électriciens  
**Band:** 40 (1949)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** Appel aux électrotechniciens et physiciens : système Giorgi

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

DE L'ASSOCIATION SUISSE DES ELECTRICIENS

---

## Appel aux électrotechniciens et physiciens

### Système Giorgi

En 1935, la Commission Electrotechnique Internationale a adopté le système d'unités de mesure proposé par Giorgi et basé sur le mètre, le kilogramme-masse, la seconde et une unité électrique. Elle a décidé, en outre, de l'appeler système Giorgi, en l'honneur de son promoteur.

Notre Comité Technique 24 a procédé à une étude détaillée de ce nouveau système. Il nous propose d'adopter d'une manière générale le système Giorgi. Ce nouveau système présente, en effet, des avantages si nombreux, que nous recommandons aux praticiens de l'utiliser. Ce faisant, nous ne visons pas simplement à augmenter le nombre des systèmes d'unités de mesure actuels, mais bien à réaliser une unification extrêmement désirable. Le système Giorgi est également approuvé dans d'autres pays et le nombre de ses partisans augmente rapidement.

Nous recommandons aux professeurs de tous les degrés de donner la préférence au système Giorgi dans leur enseignement, afin que la période de transition soit aussi réduite que possible. Nous rendrons ainsi un grand service à la prochaine génération.

Le Comité Technique 24 s'est également occupé de la question de la forme rationalisée des lois fondamentales de l'électricité. L'expression classique de la loi de Coulomb de l'électricité et du magnétisme correspond à l'ancienne théorie des actions à distance. La forme rationalisée des équations des lois fondamentales du champ électromagnétique est mieux adaptée à la conception moderne de l'action de champ. Nous proposons donc que l'on adopte également la forme rationalisée lors de l'utilisation du système Giorgi.

Dans le rapport ci-après, ces recommandations sont motivées par un exposé général du nouveau système d'unités de mesure, sans cependant entrer trop dans les subtilités des calculs de conversion.

Zurich, juillet 1949.

Comité Electrotechnique Suisse

Le président:  
*D<sup>r</sup> h. c. M. Schiesser*

Le secrétaire:  
*W. Bänninger*

Approuvé par le Comité de l'Association Suisse  
des Electriciens

Le président:  
*A. Winiger*

Le secrétaire:  
*W. Bänninger*